



COMITE DES PRODUITS

Soixante-douzième session

Rome, 26-28 septembre 2018

LA SITUATION DES MARCHÉS DES PRODUITS AGRICOLES 2018 COMMERCE AGRICOLE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Résumé

Il est probable que les effets du changement climatique iront en s'aggravant dans nombre de régions du monde, et le secteur le plus durement touché devrait être le secteur agricole des régions et des pays situés aux basses latitudes. À l'inverse, l'agriculture des zones tempérées pourrait en fait tirer parti de cette évolution. L'absence d'uniformité des effets du changement climatique d'une région et d'un pays à l'autre, ainsi que l'évolution de la production et des disponibilités alimentaires qui en résultera, va modifier les courants d'échange et les routes commerciales à l'échelle internationale.

L'édition 2018 du rapport *La situation des marchés des produits agricoles* vise à approfondir le débat sur la vaste palette d'instruments d'action publique dont disposent les décideurs chargés de mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Le rapport examine comment les différentes formes de soutien interne et de mesures commerciales nationales cadrent avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; comment elles pourraient être utilisées dans l'avenir; et comment les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) déterminent les choix de politiques.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à prendre note du contenu du présent document et des constatations issues de l'édition 2018 du rapport *La situation des marchés des produits agricoles* et à les examiner, puis à considérer les points suivants en vue de poursuivre l'action:

- examiner et mesurer le rôle du commerce agricole dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets de ce changement, ainsi que sa contribution à la concrétisation d'une sécurité alimentaire mondiale, au développement d'une productivité agricole générale et à la réduction éventuelle des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



- souligner la nécessité de favoriser le dialogue sur les politiques à la jonction de l'Accord de Paris et des accords de l'OMC, de façon à renforcer la complémentarité de ces accords multilatéraux;
- insister sur la nécessité de poursuivre l'analyse des répercussions que le commerce et les politiques y afférentes peuvent avoir sur la concrétisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, et sur la capacité d'atteindre la cible convenue dans l'Accord de Paris, à savoir contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement au-dessous de 2 °C.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. George Rapsomanikis
Économiste principal, Division du commerce et des marchés (EST)
Courriel: george.rapsomanikis@fao.org

I. Introduction

1. De plus en plus d'éléments factuels indiquent que le changement climatique aura des effets inégaux et disproportionnés sur la production agricole selon les régions du monde. D'après les projections, les températures plus élevées et les changements de précipitations auront des conséquences préjudiciables sur les secteurs agricoles des pays situés aux latitudes basses en Afrique, en Asie et en Amérique latine, pays qui souffrent déjà souvent d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Dans le même temps, le changement climatique devrait avoir des effets positifs dans les régions à climat tempéré, où un temps plus chaud et une saison de végétation prolongée profiteront à l'agriculture.

2. Les échanges internationaux sont un moyen de redistribuer les aliments, des régions excédentaires vers les régions déficitaires, aidant ainsi les pays à s'adapter à l'évolution du climat et contribuant à la sécurité alimentaire. Le rôle du commerce est souligné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Ces deux accords affirment la nécessité d'un système commercial international juste et transparent si l'on veut atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement au-dessous de 2 °C.

3. L'édition 2018 du rapport *La situation des marchés des produits agricoles* fournit une analyse approfondie au croisement de l'Accord de Paris et des accords de l'OMC, afin de clarifier le propos de ces textes et de donner des indications sur une action publique susceptible de renforcer la complémentarité de ces accords dans la lutte contre le changement climatique et contre l'insécurité alimentaire. Les pouvoirs publics doivent agir sur un large spectre afin de renforcer le rôle du commerce de sorte qu'il contribue à assurer la sécurité alimentaire et à favoriser l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. L'absence d'uniformité des effets du changement climatique dans le monde et les incidences que cela aura sur le commerce agricole, en particulier pour les pays en développement, accentuent la nécessité d'une approche équilibrée de l'élaboration des politiques, lesquelles doivent renforcer le rôle adaptatif du commerce tout en venant en aide aux plus vulnérables.

II. Évolution du commerce agricole

4. Ces dernières années, les marchés agricoles mondiaux se sont caractérisés par une participation de plus en plus importante des économies émergentes. Au cours des deux dernières décennies, la croissance économique rapide et les hausses du revenu par habitant de ces économies ont alimenté la demande de produits agricoles, ce qui, combiné à la taille des populations concernées, a conduit à des augmentations considérables des importations agricoles. De même, on observe une présence croissante des économies émergentes sur les marchés agricoles mondiaux comme exportateurs de produits agricoles, ce qui souligne le rythme du changement structurel sur la voie du développement et les améliorations de la productivité agricole.

5. L'une des caractéristiques essentielles de la participation accrue des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire aux marchés agricoles mondiaux a été la croissance rapide du commerce Sud-Sud. En 2015, la moitié environ des échanges des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire se faisaient avec d'autres pays du «Sud». Parallèlement, l'évolution des dynamiques commerciales fait émerger de nouveaux défis, en particulier dans les pays les moins avancés, où la lenteur des progrès de la productivité agricole, comparativement au rythme de l'accroissement démographique, transforme certains pays, jadis exportateurs nets, en importateurs nets ou accentue la situation d'importateurs nets d'autres pays – un problème particulièrement crucial vu le rôle essentiel que l'agriculture joue dans l'économie, l'emploi et la sécurité alimentaire de ces pays.

6. Depuis le début du XXI^e siècle, l'expansion du commerce agricole a également été facilitée par un meilleur accès aux marchés, avec un abaissement des droits de douane moyens appliqués, les pays s'efforçant de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture de 1995 de l'OMC. Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux et les changements apportés aux politiques nationales ont également contribué à améliorer l'accès aux marchés. Par ailleurs, les soutiens internes ayant un effet de distorsion sur le commerce ont nettement diminué depuis 2000, tandis que l'usage des subventions à l'exportation était aussi considérablement réduit. La mise en œuvre de la décision, prise en décembre 2015 par les membres de l'OMC lors de la Conférence ministérielle de Nairobi, d'éliminer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles devrait contribuer à établir des règles du jeu plus équitables dans les échanges agricoles.

III. Effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et rôle du commerce international

7. Le climat agit sur l'agriculture par différents canaux et les effets du changement climatique varieront considérablement selon les cultures et les régions, et dans le temps. À court terme, on s'attend à ce que la probabilité croissante de survenue d'événements extrêmes, comme des sécheresses, des inondations et des tempêtes, qui peuvent être sources d'effets dommageables sur les cultures et les animaux d'élevage, ait une incidence sur la production. À long terme, l'élévation des températures devrait être préjudiciable aux rendements dans la plupart des régions tropicales, mais pourrait profiter aux régions tempérées.

8. En conséquence, le changement climatique risque d'aggraver encore les inégalités existantes et de creuser un peu plus le fossé entre les pays développés (qui, pour la plupart, se trouvent en zone tempérée) et les pays en développement (principalement situés sous les tropiques). Cela signifie que les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, dont beaucoup sont déjà handicapés par la pauvreté, l'insécurité alimentaire et différentes formes de malnutrition, vont se trouver exposés de façon disproportionnée.

9. Étant donné que les effets du changement climatique vont dépendre du lieu, avec des variations importantes selon les cultures et les régions, le commerce international pourrait jouer un rôle important, facilitant l'adaptation aux effets de ce changement et favorisant la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. À court terme, en permettant une redistribution des produits alimentaires des zones excédentaires vers les zones déficitaires, il peut offrir un mécanisme essentiel de lutte contre les pénuries provoquées par les événements météorologiques extrêmes, de stabilisation des prix et de soutien de la sécurité alimentaire. À long terme, le commerce international pourrait aider à ajuster la production agricole de façon efficiente entre les pays et les régions. Il peut aussi contribuer à une meilleure nutrition en offrant aux consommateurs une plus grande variété d'aliments, surtout dans les régions où les facteurs climatiques ne permettent pas nécessairement de produire une grande diversité de cultures.

IV. Commerce agricole et changement climatique: le cadre d'action

10. L'année 2015 a marqué l'approbation de deux initiatives phares qui ont pris acte de la nécessité pour les pays d'agir collectivement s'ils veulent favoriser un développement durable et lutter contre le changement climatique: le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris de la CCNUCC.

11. Compte tenu de la souplesse laissée par l'Accord de Paris, l'action mondiale pour le climat sera largement dictée par les contributions déterminées au niveau national, qui constituent les cadres d'action gouvernementale par l'intermédiaire desquels les pays communiquent les mesures d'ordre climatique qu'ils se proposent de prendre. La façon dont ces engagements seront tenus en pratique – au moyen de mesures allant des subventions aux normes – aura une incidence sur la production, le

commerce et les émissions, et, dans certains cas, devra être examinée en tenant compte des règles commerciales multilatérales.

12. Il n'existe aucune contradiction de fond entre les politiques en matière de changement climatique et les règles commerciales multilatérales. L'Accord de Paris précise que les mesures prises pour lutter contre le changement climatique ne doivent pas constituer «un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce». Quant au Programme de développement durable à l'horizon 2030, il renforce l'idée qu'un système commercial multilatéral ouvert et non discriminatoire et les mesures prises pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable peuvent et doivent se renforcer mutuellement.

13. Les accords de l'OMC reconnaissent l'importance des objectifs sociaux et environnementaux, notamment dans l'article XX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui traite des exceptions générales et en vertu duquel les membres peuvent prendre toutes les mesures: «nécessaires à la protection de la moralité publique»¹, «nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux»² ou «se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables, si de telles mesures sont appliquées conjointement avec des restrictions à la production ou à la consommation nationales»³. Il faut noter toutefois que l'application de ces règles au cas de produits agricoles qui ne diffèrent que par leur empreinte carbone n'a pas encore fait l'objet d'une décision juridique formelle.

14. Le principal défi qu'il est probable que les politiques d'atténuation et d'adaptation portant sur l'agriculture auront à relever concerne le principe de non-discrimination, qui interdit la discrimination de produits «similaires» en tous points excepté leur empreinte carbone, laquelle résulte de procédés et méthodes de production (PMP) différents. Un certain nombre de mesures, comme les taxes et les subventions, qui pourraient servir à mettre en œuvre les engagements pris à Paris, n'ont encore fait l'objet d'aucune décision juridique formelle au regard des règles commerciales, alors que, selon leur conception et leur application, elles seraient susceptibles de cibler les procédés et méthodes de production.

15. Il serait donc utile de poursuivre les débats sur les éléments situés à la jonction de l'Accord de Paris et des accords conclus sous l'égide de l'OMC, de façon à renforcer la complémentarité de ces deux approches. Dans le même temps, il serait sage que la marge de manœuvre laissée aux pays n'aboutisse pas à des mesures nationales ayant une incidence préjudiciable sur d'autres pays ou restreignant indûment le commerce et l'investissement, en particulier dans les pays en développement.

V. Changement climatique et mesures de soutien interne

16. Les mesures de soutien interne qui faussent le jeu du commerce, comme le soutien des prix du marché et les subventions aux intrants, tendent à accroître la production. S'il est vrai qu'elles peuvent améliorer les disponibilités alimentaires sur les marchés locaux, ces mesures peuvent aussi générer des excédents qui, dans le cas de pays producteurs importants, peuvent avoir un effet de distorsion sur les échanges. Dans le contexte du changement climatique, sauf à prendre des mesures pour améliorer le coefficient d'émissions de l'agriculture (c'est-à-dire pour réduire les émissions par unité produite), l'accroissement de production dû au soutien des prix du marché entraînerait également une augmentation du total des émissions de gaz à effet de serre.

¹ GATT XX: a).

² GATT XX: b).

³ GATT XX: g).

17. Les pouvoirs publics peuvent prendre de nombreuses mesures – recherche-développement, vulgarisation, formation, assistance technique et investissements, entre autres – qui sont susceptibles de favoriser l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, mais aussi la sécurité alimentaire, avec un effet de distorsion des échanges minimal, voire nul. Investir dans le changement technologique et le promouvoir et inciter les agriculteurs à adopter des pratiques climato-intelligentes sont des démarches essentielles non seulement pour améliorer la croissance de la productivité et favoriser la sécurité alimentaire, mais aussi pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre par unité produite. Des actions supplémentaires pourraient toutefois être nécessaires pour faciliter l'adaptation et l'atténuation dans l'agriculture. Ainsi, amener un grand nombre d'agriculteurs – peu enclins à prendre des risques et faisant face à des difficultés et des incitations différentes – à utiliser de nouvelles techniques sera une tâche délicate.

18. Étant donné qu'il est probable que le changement climatique augmentera la fréquence et la gravité des événements météorologiques extrêmes, il va être de plus en plus important pour les agriculteurs de se prémunir contre ce type de risques en recourant à des assurances agricoles. Or, les assurances classiques, fondées sur l'indemnisation, coûtent plus cher que d'autres stratégies de gestion des risques, comme la diversification des revenus, et sont donc inabordables, en particulier pour les petits exploitants familiaux. La viabilité commerciale des marchés de l'assurance étant souvent impossible en raison de coûts élevés, des dispositifs d'assurance innovants tels que les programmes d'assurance indexée sur les conditions météorologiques, qui réduisent ces coûts, sont vitaux pour soutenir les investissements conduisant à des gains durables de productivité agricole.

19. Dans de nombreux pays en développement, les dépenses alimentaires constituent la majeure partie des dépenses totales des consommateurs, et les brèves flambées des prix qui suivent les baisses de production d'origine climatique peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité alimentaire, surtout pour les pauvres et les personnes vulnérables. À cet égard, les stocks de vivres peuvent contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique.

20. Les opérateurs privés gèrent leurs stocks conformément à leurs attentes en matière de prix, achetant des produits alimentaires quand les prix sont bas, puis les déstockant et les mettant sur le marché lorsque les prix sont élevés. De cette façon, les stocks tendent à modérer les conséquences des fluctuations de l'offre. Les programmes publics de stockage existent depuis longtemps. Bien souvent, leur principal objectif est d'assurer une sécurité alimentaire et de permettre de faire face aux pénuries alimentaires en situation d'urgence. Parfois aussi, des stocks tampons – grands programmes publics de stockage de produits alimentaires achetés sur le marché intérieur dans le but de stabiliser les prix dans une fourchette préétablie – sont utilisés pour soutenir les prix à la production.

21. Les stocks tampons à grande échelle sont généralement coûteux et, dans certains cas, peuvent avoir des effets de distorsion sur les marchés internationaux si les pouvoirs publics décident de les écouler à l'exportation. Contrairement aux dispositifs de ce type, les réserves alimentaires publiques de moindre envergure, conçues exclusivement pour répondre aux besoins alimentaires d'urgence, réduisent les effets de distorsion au minimum tout en aidant à atténuer les conséquences des déficits de production. Les réserves alimentaires d'urgence de cette nature ont moins de risques de perturber l'activité de stockage du secteur privé et, lorsqu'elles sont liées à des mécanismes de protection sociale, permettent de cibler efficacement les pauvres et les personnes vulnérables.

VI. Le rôle des politiques commerciales dans l'adaptation et l'atténuation

22. Compte tenu des effets du changement climatique sur l'avantage comparatif de leur production agricole, certains pays n'auront pas toujours intérêt à rechercher l'autosuffisance.

23. Parallèlement à la mise en place de mesures susceptibles d'améliorer durablement la productivité agricole, des marchés internationaux efficaces peuvent fournir une source fiable de produits alimentaires et contribuer à accroître la sécurité alimentaire.

24. À court terme, le commerce international offre un moyen de pallier les déficits de production dus aux phénomènes météorologiques extrêmes. À long terme, il peut contribuer à un ajustement efficace de la production agricole entre les pays. Il n'en reste pas moins que le commerce, s'il peut aider à améliorer la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique, peut aussi entraîner les pays dont l'agriculture subit les effets préjudiciables de ce changement à accroître leur dépendance à l'égard des importations.

25. Les politiques commerciales ont leur importance au regard du renforcement de la stabilité des marchés internationaux et du rôle de tampon que jouent ces derniers dans le contexte du changement climatique. Les mesures prises par les pays qui représentent une grande part des exportations ou des importations mondiales, notamment, ont une incidence potentiellement considérable sur l'instabilité des prix internationaux. Ainsi, les restrictions à l'exportation peuvent nourrir cette instabilité, surtout lorsqu'elles sont imposées dans un contexte de hausse des prix.

26. Cela étant, l'importance d'une utilisation prudente des politiques commerciales ne concerne pas uniquement les grands acteurs des marchés. Ainsi, on observe souvent une corrélation positive entre les fluctuations de la production liées aux aléas climatiques dans différents pays d'une région géographique donnée, ce qui amplifie l'incidence de ces variations sur le marché international.

27. Dans une situation de changement climatique et compte tenu des demandes que vont faire peser sur les ressources agricoles de la planète une population mondiale en expansion et des revenus croissants, le commerce pourrait aussi, en théorie, soutenir les initiatives d'atténuation et contribuer à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) d'origine agricole, en faisant en sorte que la hausse de la production s'accompagne d'une amélioration du coefficient d'émissions. En pratique, toutefois, les choses ne sont pas aussi simples.

28. Si un pays met en œuvre des politiques d'atténuation, par exemple, celles-ci entraînent une réduction des émissions par unité produite, mais aussi une augmentation des coûts de production et des prix intérieurs, ce qui entame la compétitivité des producteurs nationaux. Des importations de produits «similaires» moins chers fournis par des partenaires commerciaux qui n'ont pas pris de mesures d'atténuation pourraient alors supplanter la production nationale.

29. Ces produits «similaires» importés peuvent également avoir une empreinte carbone supérieure aux produits locaux, d'où un cumul d'émissions supérieur (ou un transfert d'émissions, c'est-à-dire des émissions générées du fait d'une augmentation de la production délocalisée et d'une hausse des importations du pays qui, lui, applique des politiques d'atténuation). Une internalisation unilatérale des coûts des émissions dans l'agriculture, même si elle est justifiée, n'est donc pas nécessairement efficace en l'absence d'une action concertée à l'échelle mondiale – si les importations en provenance de pays qui n'ont pas mis en place des mesures d'atténuation viennent tout bonnement supplanter les produits nationaux à faible empreinte carbone. Les échanges commerciaux peuvent favoriser une réduction des émissions au niveau mondial, mais ils sont également susceptibles de les augmenter si le coût de ces dernières n'est pas répercuté sur les prix.

30. En théorie, les pays ayant pris des mesures d'atténuation pourraient tenter de limiter le transfert d'émissions en recourant à des mesures commerciales. Cependant, les mesures prises dans le cadre de politiques commerciales pour remédier aux écarts dans les coefficients d'émissions devront être conformes aux dispositions de l'OMC, telles que celles relatives au traitement de la nation la plus favorisée (NPF), qui réglementent le niveau des tarifs sur les importations, et celles qui prévoient une égalité de traitement (traitement national). Les disciplines commerciales doivent être prises en compte parallèlement à l'internalisation du coût social des émissions.

31. L'Accord de Paris reconnaît la nécessité d'une action conjointe et d'approches concertées impliquant l'utilisation à titre volontaire de résultats d'atténuation transférés au niveau international⁴. Néanmoins, l'absence de mécanisme permettant de déterminer l'empreinte carbone des produits agricoles entrave la capacité du système commercial international à contribuer aux efforts d'atténuation. Un consensus sur la définition et le calcul de l'empreinte carbone et des mesures visant à faciliter les échanges de produits à faible empreinte carbone seraient utiles pour augmenter les chances de coopération.

VII. Obstacles techniques au commerce et mesures sanitaires et phytosanitaires

32. L'étiquetage carbone pourrait aider à orienter les préférences des consommateurs, et contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions. Cette pratique pourrait offrir un moyen de signaler les produits alimentaires et agricoles compétitifs sur ce plan et d'amener les consommateurs à faire porter leur choix sur des produits à faibles émissions.

33. On pourrait considérer qu'un pays qui exigerait que tous les produits nationaux et importés fassent l'objet d'un étiquetage indiquant leur empreinte carbone agirait conformément aux dispositions relatives au traitement national de l'Accord OTC – étant donné que l'étiquetage serait obligatoire à la fois pour les produits nationaux et pour les produits importés. Cependant, étant donné que l'empreinte carbone, concrètement, ne constitue pas une partie physique des produits (mais est plutôt une conséquence de la méthode de production, du processus de transformation et du transport), les implications de la disposition de l'Accord OTC relative au traitement identique des produits importés et des produits similaires d'origine nationale restent à déterminer.

34. Les difficultés techniques que pose la mesure de l'empreinte carbone des produits agricoles ne sont pas insurmontables, mais le recours à des normes et à un étiquetage carbone, et les obligations y afférentes en matière de traitement, de contrôle et de vérification, sont susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour les fournisseurs. Ces coûts représenteraient une charge, notamment pour les exploitants familiaux et les petits transformateurs de produits alimentaires dans les pays en développement, qui auraient alors besoin d'une aide et d'une assistance technique destinées à renforcer leurs capacités.

35. Le changement climatique va entraîner des modifications impossibles à prévoir dans la distribution des organismes nuisibles et des maladies et dans les courants commerciaux agricoles, augmentant l'incertitude qui entoure les menaces sanitaires et phytosanitaires. L'obligation de fonder les mesures sanitaires et phytosanitaires sur des principes scientifiques est au cœur de l'Accord SPS, mais les conséquences que pourraient avoir les différents scénarios de changement climatique sur de nombreux processus biologiques sont tout simplement inconnues. Les recherches scientifiques sur l'évolution des organismes nuisibles et des maladies et de leur comportement dans le contexte du changement climatique n'en sont qu'à leurs balbutiements, et les lacunes dans les connaissances amplifient les difficultés d'une mise en œuvre efficace des mesures sanitaires et phytosanitaires.

36. Le nombre de mesures sanitaires et phytosanitaires déclarées à l'OMC est en augmentation constante, ce qui traduit à la fois une plus grande transparence et une augmentation du nombre de mesures de ce type créées ou modifiées. Le changement climatique pourrait donc obliger les membres de l'OMC à adapter leurs mesures sanitaires et phytosanitaires actuelles ou à en élaborer de nouvelles en réponse à l'évolution des risques liés aux organismes nuisibles et aux maladies, ainsi qu'aux incertitudes de plus en plus nombreuses qui entourent ces risques, ce qui contribuerait à accroître l'activité réglementaire. Cela risquerait d'entraver les échanges commerciaux, notamment ceux des pays en développement, à moins que ne soient mises en place des mesures appropriées d'évaluation, de surveillance, de suivi et de diagnostic des risques ainsi que des infrastructures frontalières adaptées.

⁴ Accord de Paris, article 6, paragraphe 2.